

**COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS**

**Séance du 26 février 2025**

Date de la convocation : 19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

**Présents :** Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel JAMBON, Jean-Marc NAVEAU, Stéphane MOULIN, Philippe HERVET, Elléméadorine JENOUVRIER, Noémie DEGRUGILLIER.

**Représentés :** Michel FEILLU pouvoir à Jean-Louis RAFFIN, Séverine LE BRETON pouvoir à Géraldine JAMBON, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET.

**Non représenté :** Coralie BUCHET

**Secrétaire de séance :** Elléméadorine JENOUVRIER.

**2025/16 TARIFS LOCATIONS SALLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de locations des salles communales à partir du 1<sup>ER</sup> mars 2025 comme suit :

SALLE DES FETES	1er juillet 2024		1 <sup>er</sup> mars 2025	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune
<b>SALLE DES FETES</b>				
½ journée	190 €	230 €	<b>200 €</b>	<b>250 €</b>
1 journée	365 €	485 €	<b>380 €</b>	<b>500 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	190 €	250 €	<b>200 €</b>	<b>260 €</b>
<b>SALLE DES FETES + CUISINE</b>				
½ journée	/	/	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>
1 journée	435 €	590 €	<b>450 €</b>	<b>600 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	230 €	305 €	<b>240 €</b>	<b>320 €</b>
Réunions politiques	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire	500 €		<b>500 €</b>	
<b>1 seule gratuité de la salle des fêtes est accordée par an aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune pour l'organisation d'une manifestation ayant lieu un week-end.</b>				

SALLE DE REUNION (Salle du conseil - Salle Visio - Salle du Trône - Salle coworking)	1 <sup>er</sup> juillet 2024		1 <sup>er</sup> mars 2025	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 13h45 à 16h45	35 €	45 €	<b>50 €</b>	<b>70 €</b>
1 journée de 9h à 16h45	65 €	85 €	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	250 €		<b>250 €</b>	

CENTRE SOCIAL	1 <sup>er</sup> juillet 2024		1 <sup>er</sup> mars 2024	
	Associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	250 €		<b>250 €</b>	

Forfait clé perdue	1 <sup>er</sup> juillet 2024		1 <sup>er</sup> mars 2024	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <b>non</b> domiciliés sur la commune
	150 €	150 €	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>

Fait et délibéré le 26 février 2025

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais